

OnCIMè

Société par actions simplifiée
au capital variable minimum de 48 097 euros
Siège social : 11, rue du 19° Dragons, 56520 GUIDEL
813 716 487 RCS LORIENT

Le 28 avril 2022

Madame, Monsieur

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de notre Société se tiendra **le 14 mai 2022 à 10 heures 30**, à la CITE ALLENDE salle 002, 2, rue Colbert à Lorient, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Élection des nouveaux membres du Comité de Gestion
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Augmentation du capital social de 7 420 euros par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions existantes,
- Modification du nombre et de la valeur nominale des actions par division,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Choix de la valeur de l'action de la Société OnCIMè,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Sont joints à la présente :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le rapport de gestion du Président,
- le texte des projets de résolutions.

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez assister personnellement à l'Assemblée, vous pourrez :

- soit remettre un mandat à un autre associé ou à un tiers,
- soit adresser à la Société un mandat sans indication de mandataire,

Conformément aux dispositions statutaires, la Société prendra en considération les transferts de propriété de titres intervenant pendant ce délai de deux jours s'ils lui sont notifiés au plus tard la veille de l'assemblée, à quinze heures, heure de Paris.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président
Jean-Luc DANET